

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	MOREAU Grégory	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	028Z1078	<i>Moreau Gregory</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	MGCTA 122 RUE DE CHARBONNIER 07170 - VILLENEUVE DE BERG	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S007Z078	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	03/02/2026	
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX	<i>Beatrice Taburiaux</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
Les mises en conditions et les progressivités sont respectées sur l'étude des procès-verbaux. M. MOREAU a une bonne méthodologie de contrôle.

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	03/02/2028
----------------------	---------------------------	------------

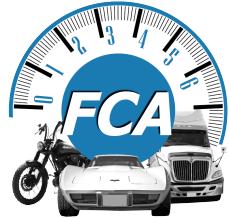
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MOREAU Grégory



## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : FP-534-DP Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES  
Date de mise en circulation : 02/03/2020 N° PV : 26021869

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25021428	09/12/2025	RAS
25021476	16/12/2025	RAS
25021511	18/12/2025	RAS
25021533	22/12/2025	RAS
25021564	23/12/2025	RAS
26021616	09/01/2026	RAS
26021683	16/01/2026	RAS
26021636	21/01/2026	RAS
26021795	27/01/2026	RAS
26021850	30/01/2026	RAS

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MOREAU Grégory



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	<b>FONCTION 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 10 - Véhicules de dépannage</b>  Non concerné.	
	<b>FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>  Non concerné.	
	<b>FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b>  Non concerné.	

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MOREAU Grégory



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	<b>FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	
--	---	--

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b>  Non concerné.	

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MOREAU Grégory



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	<b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	
<b>MODALITES FINALES</b>		CONFORME

*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*